#### AR Prefecture

046-214602146-20241216-22-DE Recu le 19/12/2024

# DEPARTEMENT DU LOT MAIRIE DE PARNAC



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Gwladys GASTAL, première adjointe, par suppléance pour le maire empêché.

**❖ DATE DE CONVOCATION** : 06/12/2024

**Etaient présents :** GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DESPRATS Patricia, SOULAYRES Mathieu, COUDERC Véronique, DELCROS Alain, LEYMARIE Anne-Marie

**Etaient excusés ou absents :** Marc GASTAL

Procurations:

Secrétaire de séance : BOMPA Philippe

# Objet: Recrutement d'un agent recenseur

Mme la première adjointe, pour le maire empêché, rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur, afin de réaliser les opérations du **recensement de la population 2025**.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ; Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE

La création d'un poste d'agent recenseur, emploi vacataire, afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 16 janvier au 22 février 2025.

L'agent recenseur sera payé à raison de :

- 0.60 € par feuille de logement remplie.
- 1.93 € par bulletin individuel rempli.
- 1.65 € par feuille immeuble collectif.

La collectivité versera un forfait de 250 € pour les frais de déplacement.

L'agent recenseur recevra 40 € pour chaque séance de formation.

Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté de nomination et autorisé à signer tous les

### AR Prefecture

046-214602146-20241216-22-DE Reçu le 19/12/2024

documents se rapportant au dossier.

L'assemblée passe au vote sur l'adoption de cette décision :

Voix POUR: - 9 Voix CONTRE: - ABSTENTION: -

Fait à Parnac, les jour, mois et an que dessus,

Gwladys GASTAL, La 1<sup>ère</sup> adjointe pour le maire empêché, BOMPA Philippe, Le secrétaire de séance, Caractère certifié exécutoire par l'envoi en préfecture,

Pablication or notification on date do

## AR Prefecture

046-214602146-20241216-22-DE Reçu le 19/12/2024